

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 NOVEMBRE 2016**

Au cours de sa séance du 29 novembre 2016 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **approuvé la modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme.**

Cette modification consiste en la suppression de l'emplacement réservé n° 6 sis rue des Ecoles en vue de permettre en lieu et place d'un parking public la construction d'une maison médicale.

➤ **octroyé des subventions au bénéfice des écoles maternelle et élémentaire de SAULNY.**

La classe des CP/CE1 organise une classe de neige en janvier prochain. Le coût est de 400 € par élève. La classe compte 20 élèves. Le Conseil a accordé une aide financière de 10 € par jour et par élève, soit un total de 1000 €.

L'école maternelle organise une classe « cirque » au sein de ses locaux en janvier également. Le coût de celle-ci est de 1500 €. Le Conseil Municipal a octroyé une aide forfaitaire de 400 €.

➤ **fixé les crédits scolaires pour l'année 2017.**

Le montant par élève est maintenu pour les deux écoles soit 84 € par élève pour la maternelle, soit pour 42 élèves un total de 3528 € et 79,50 € par élève en élémentaire, soit pour 75 élèves un total de 5962,50 €.

➤ **adopté à l'unanimité la décision budgétaire modificative n° 3/2016.**

Cette modification consiste en un réajustement des crédits d'article à article au sein de la section de fonctionnement du budget sans augmentation de celui-ci.

➤ **autorisé le Maire à signer le renouvellement de deux conventions relatives au dispositif intercommunal de Police Municipale.**

Celles-ci arrivant à échéance début janvier 2017, elles sont renouvelées pour trois années. L'une porte sur la coordination de la Police Municipale et des Forces de sécurité de l'Etat, l'autre sur la mise en commun des agents et de leurs équipements.

➤ **renouvelé sa convention avec le club vosgien de Metz.**

Celui-ci assure l'entretien du balisage du circuit panoramique de 10 km pour un coût de 11 € du kilomètre soit un coût annuel total de 110 €. La convention est renouvelée pour trois ans, soit jusqu'au 01 décembre 2019.

➤ **régularisé le contrat d'accompagnement dans l'emploi en cours.**

Lorsque l'agent bénéficiant de ce contrat a été recruté le 13 juin 2013, une délibération du Conseil aurait dû l'autoriser. C'est chose faite pour le contrat en cours et ses prochains renouvellements.

➤ **décidé la cession d'une portion de parcelle lieu-dit « Tibi Jardin ».**

Cette portion de parcelle représente moins d'un are. Le demandeur prendra en charge les frais de géomètre et de mutation. Le prix de vente est de 3500 € de l'are.

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **approuvé la modification des statuts de Metz-Métropole à 13 voix pour et 1 abstention (M. SCARPELLINI).**

Cette modification prend effet au 01 janvier 2017. Elle a pour but la mise en conformité des statuts avec les dispositions de la loi NOTRe et les nouveaux transferts de compétences engendrés.

➤ **autorisé le désherbage de la biliothèque.**

Cette opération consiste en l'élimination des ouvrages en mauvais état physique ou au contenu manifestement obsolète.

➤ **décidé le gel de la revalorisation des loyers communaux pour 2017.**

A l'instar des années 2013, 2014, 2015 et 2016, le montant des loyers communaux sera maintenu en 2017.

➤ **fixé les modalités de calcul de la redevance d'occupation du domaine public due par les réseaux de distribution de gaz.**

Le Maire,

Arlette MATHIAS.

**INFORMATIONS :**

**F3 de 78 m<sup>2</sup> à louer** – disponible de suite.

Deux chambres à coucher et un séjour. 1 Cave et deux emplacements de parking.

Loyer 659 € - Charges 14 € soit un total de 673 €

Tél. mairie : 03.87.32.43.80

**DEUXIEME MARCHE DE NOEL**

La Commune et l'association Nature et Patrimoine de Saulny organisent leur

Deuxième marché de Noël le

**SAMEDI 10 DECEMBRE à partir de 16h00**

**devant la mairie**

- 11 exposants
- Petite restauration sous chapiteau
- Animation avec le Père Noël
- Vin chaud, chocolat chaud et bonbons offerts par la mairie.